

## **Motion du conseil d'administration du Lycée Paul Eluard**

Dans le cadre de la réforme du Baccalauréat à partir de la session 2013, les épreuves de langues se feront dans des formes nouvelles. Deux épreuves orales seront organisées en cours d'année : compréhension au cours du deuxième trimestre et expression au troisième trimestre. Ces nouvelles épreuves posent des problèmes importants.

- Il nous semble tout d'abord impératif de préserver des épreuves nationales afin d'éviter toute inégalité entre les établissements, inégalités qui existent déjà mais qui ne seraient qu'amplifiées par l'absence d'épreuves identiques pour tous les étudiants passant le baccalauréat. En effet, chaque établissement étant libre de décider du support audio, nous craignons que celui-ci ne soit pas du même niveau de difficulté selon l'établissement. Nous réclamons donc une banque nationale de documents audio pour l'épreuve de compréhension orale. Chaque document audio devrait être accompagné d'une grille d'évaluation stipulant précisément les éléments attendus correspondant à chaque niveau de cette même grille.
- Deuxièmement la nouvelle organisation suppose que nous interroguions les élèves de notre établissement, donc des élèves que nous connaissons et qui nous connaissent, voire que nous avons en classe durant l'année (particulièrement pour les langues à faible diffusion). Nous sommes bien conscients de la position déontologique qui doit être la nôtre, cependant il nous paraît difficile d'être totalement objectifs face à des élèves devenus candidats. Ces nouvelles modalités remettent dangereusement en cause le caractère anonyme de cet examen qui est censé demeurer une épreuve nationale, ce qui lui donne toute sa crédibilité et sa valeur.
- Enfin, les heures allouées pour les langues ne sont pas les mêmes pour toutes les filières. Malgré tout, les épreuves orales d'expression seront les mêmes pour un élève de terminale ES ou de terminale STI.

Par conséquent, les représentants de personnels SNES et SUD et les représentants des parents d'élèves de la FCPE du lycée Paul Eluard demandent au Ministère de revenir sur ce texte.

**Motion présentée à l'initiative de l'équipe de langues et soutenue par les syndicats SNES et SUD et par les représentants des parents d'élèves de la FCPE.**